DERNIÈRE HEURE

Le krach financier atteindrait 120 millions

Paris, 23 mars.

La procédure actuellement en cours serait ouverte depuis un trimestre. M. Tardieu ajoute que des personnalités en vue seraient mêlées à cette histoire.

Le krach serait effroyable : il atteindrait 120 millions.

On a saisi toutes les sommes déposées en banque pour le compte de Rochette.

Plusieurs gros actionnaires du Crédit Minier été entendus par M. Bonnevay. Ils ont déclaré qu'ils avaient grande confiance dans les opérations de M. Rochette et croyaient à son honnêteté absolue. Ils ont ajouté que Rochette a à son crédit un dépôt de dix millions en Belgique et en France. Enfin, il a déclaré que M. Rochette avait demandé à être entendu par syndicat des actionnaires et ceux-ci seront convoqués jeudi pour les actionnaires de Paris et samedi pour ceux de province.

Rochette est inculpé de vol, abus de confiance et escroquerie.

Les faillis réhabilités et les élections municipales

Paris, 23 mars.

Le Journal Officiel doit promulguer une loi relative à la réhabilitation des faillis. Le ministère de l'Intérieur et le garde des Sceaux ont adressé à ce sujet des circulaires, le premier aux préfets, pour rappeler les prescriptions de cette loi, notamment en ce qui concerne la réinscription des faillis sur les listes électorales ; le second aux parquets, pour préciser les conditions dans lesquelles sera délivré aux faillis réhabilités le casier judiciaire n° 2. Rappelons que les bénéficiaires de la nouvelle loi n'ont que jusqu'au 31 mars prochain pour se faire inscrire sur les listes électorales.

La durée du travail dans les mines

Paris, 23 mars.

Les deux délégations des marchands en gros de charbon, des mineurs d'Epinac (Saône-et-Loire), nommées par la commission qui étudie la question de la durée du travail dans les mines, ont demandé à la commission de ne rien changer au régime actuel. Les mineurs d'Epinac désirent pouvoir faire des heures de travail supplémentaires afin d'améliorer leurs conditions d'existence. D'autre part, les marchands de charbon en gros estiment qu'une réglementation nouvelle ne pourrait avoir pour effet que d'augmenter encore le prix du charbon qui a déjà subi au temps dernier une hausse importante du fait des exigences des mineurs et des charretiers.

Les retraites des officiers mariniers

Paris, 23 mars.

M. Gerome, député de Morbihan, a présenté à M. Clémenceau, président du conseil, une délégation des officiers mariniers retraités avant la promulgation de la loi de 1905 qui réglemente les pensions de retraites des différents officiers des services publics n'appartenant pas à l'armée. La délégation a appelé l'attention du président du conseil sur la situation défavorable qui leur est faite, et a réclamé l'unification de toutes les pensions de retraite. M. Clémenceau a fait aux officiers mariniers un accueil très favorable. Il leur a déclaré qu'il allait s'entendre avec M. Caillaux en vue d'ouvrir dans le budget de 1909 un crédit suffisant pour améliorer leur situation.

LE CONFLIT DU BATIMENT

M. Clémenceau entendra toutes les parties

Paris, 23 mars.

Le président du conseil a reçu, disons-nous d'autre part, de M. Vallemain, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs une lettre l'avertissant du conflit pendant entre les ouvriers maçons et lui offrant un dossier contenant les réclamations des parties.

M. Clémenceau a répondu que le gouvernement, par l'organe du ministère du Travail n'était déjà préoccupé du conflit et avait entendu les parties intéressées sauf deux syndicats ouvriers qui n'avaient pas répondu à la convocation de M. Viviani. Il a accepté les communications proposées par la Chambre syndicale et il a en même temps fait savoir aux syndicats ouvriers qu'il était prêt à les entendre. Ainsi, toutes les parties intéressées seront mises à même de faire valoir leurs droits. Le gouvernement contribuera à travailler au rapprochement des ouvriers et des patrons et fera tous ses efforts pour prévenir la crise annoncée.

Lannes et Zola

Paris, 23 mars.

M. Clémenceau a reçu la lettre dont nous parlions d'autre part, par laquelle M. Lannes de Montebello, petit-fils du maréchal Lannes, demande qu'on enlève du Panthéon la dépouille de son grand-père, qu'on la porte au cimetière Montmartre, pour ne pas l'exposer à être voisine de la sépulture de Zola.

Avant de répondre à cette dissive, M. Clémenceau a demandé l'avis du ministère de la Justice sur le point de droit, savoir si l'un des héritiers du maréchal est juridiquement fondé à faire cette réclamation

Accidents d'automobiles

Paris, 23 mars.

Un taximètre automobile descendait à vive allure la route de Saint-Denis à Chantilly quand, au croisement du chemin du Bouquet-de-la-Valle, le mécanicien vit venir en sens inverse une motocyclette. Pour éviter une rencontre, il donna un brusque coup de volant ; mais cette déviation précipita l'automobile sur une voiture. Afin de parer le choc, le chauffeur bloqua les freins. Alors l'automobile fit panache, écrasant le wattman sous sa carrosserie. Trois voyageurs furent relevés du taximètre : l'un, homme d'âge mûr, était blessé à la tête ; les deux autres, une dame et une fillette, étaient contusionnées. Des promeneurs les transportèrent tous trois dans une maison voisine, après quoi une voiture d'ambulance automobile vint les chercher pour les ramener à Paris. Le corps du mécanicien fut déposé dans une remise de pompes à incendie de Domont où le frère du défunt, prévenu par téléphone, vint le reconnaître.

***

— Avenue Montaigne, un jeune homme de 21 ans, M. Gallier, 27, rue de l'Exposition, qui passait à bicyclette, a été renversé par une automobile. Il a eu la jambe droite brisée en deux endroits et a été transporté dans un état grave à l'hôpital.

ULLMO ET LA BELLE LISON

Toulon, 23 mars.

La belle Lison, l'ancienne maîtresse de Ullmo, va quitter Toulon, paraît-il ; le mise aux arrêts d'un lieutenant d'artillerie coloniale qui s'était affiché avec elle a attiré l'attention sur cette jeune personne, qui vrai ou faux, prétend que ce compagnon, sur des conseils autorisés qu'il valait mieux pour elle abandonner quelque temps la ville où elle a acquis sa célébrité.

Avant de partir, Lison a envoyé au parquet un portefeuille qu'elle dit avoir trouvé au cours de ses préparatifs de déplacement. Ce portefeuille qui, détail étonnant, avait échappé aux perquisitions faites à la villa Glaçia, est celui qu'avait Ullmo au jour de son arrestation. Il contient des papiers importants, mais on n'y a rien découvert qui puisse se rapporter à la trahison de l'ennemie ; le parquet maritime a décidé de garder le portefeuille et son contenu.

Ellis a fait part de son prochain éloignement à Ullmo. Ce dernier lui a répondu par une lettre dans laquelle il s'attendrit sur son propre chagrin causé par la pensée que Lison va être loin, et il la supplie de lui donner de ses nouvelles.

LE REICHSTAG ET LA PRESSE

Le conflit s'aggrave

Berlin, 23 mars.

Les pourparlers entre les représentants de la presse et le Reichstag sont rompus. Les journalistes refusent de se contenter d'une rétractation que M. Gruber voulait faire précéder de considérations qui constituaient une sorte d'accusation contre les journalistes et qui basaient sur des faits faux. Ils sont décidés à ne publier aucun compte rendu des séances tant que M. Gruber n'aura pas fait de rétractation pure et simple ou qu'il n'aura pas été rappelé à l'ordre par le président.

Ces négociations ont plutôt aggravé le conflit.

Le prince de Bülow a décidé de ne pas faire de déclarations sur les sujets importants et notamment sur le Maroc pensant que paroles n'auraient pas d'écho.

CONTRE LE JAPON

Soulèvement en Chine

Pékin, 23 mars.

Des troubles graves ont éclaté dans le sud de la Chine, par suite de la mise en liberté du bateau à vapeur japonais Taitu-Maru.

Une foule nombreuse de marins de pêcheurs a demandé la destitution du gouverneur général de Canton. La population boycotte les marchandises du Japon. Les commerçants japonais quittent en hâte Canton.

TERRIBLE TEMPÊTE !

Plusieurs villes seraient détruites

New-York, 23 mars.

Une violente tempête sévit dans les Etats-Unis du Sud. Plusieurs villes seraient détruites. Les détails manquent, le télégraphe ne fonctionnant plus.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 23 mars

Obligations. — Brésilien 1902 101. — Bruxelles 1.65 96,25 — Anvers 1887 91,50 — Anvers 93 99. — Gand 1899 83,60

Charbonnages. — Anderlues — Bascoup — Bois-d'Avey 1019. — Charbonnages Belges 575 — Chevaliers 17.0. — Louvroils Nord 1065. — Pontenay l'Evêque 2135. — Sambre 325. — Monceau-Wasmes 3035. — Houillères Unies 305. — La Haye 1020. — Marimont 2175. — Monceau — Nord Charleroi — Patience 230. — Produits au Flénu — Réunis de Charleroi 1890 — Gouffre 1720. — Trieu-Kaisin 1045. — Marine 2100

Aciéries — Cockerill 1020 — Ougrée 1230. — Providence — Forges Bruck

Zinc. — Asturienne des Mines 4250. — Zinc de Suède 1452

LA BELGIQUE

Emouvant mystère à Anderlecht

Un jeune homme tué en maîtresse Déclarations étranges

Bruxelles, 23 mars

Hier matin, vers 10 heures, un jeune homme, âgé de 19 ans, Gaston Colas, ouvrier tailleur, demeurant chez ses parents, rue de Fiennes, entrait au commissariat de police à Cureghem, et demandait à parler à l'officier de police de service, auquel il déclare qu'il venait de tuer sa maîtresse, une femme mariée, séparée de son mari, Jeanne Paternoster, qui, âgée de 24 ans, habitait un logement, chaussée de Mons, 200, à Anderlecht

L'officier de police fit garder à vue le jeune homme et se rendit sur les lieux. Il trouva, en effet, la femme étendue morte sur son lit : le cœur était troué d'une balle.

Le parquet fut prévenu sur-le-champ. Etandis qu'un agent restait auprès du cadavre, l'officier de police s'en fut interroger le meurtrier. Le récit qu'a fait le jeune Colas est très étrange et très dramatique : il aurait tué sa maîtresse, en tous cas, des éléments intéressants pour l'instruction. Gaston Colas raconta donc que le mari de Jeanne Paternoster l'avait abandonnée il y a neuf mois, alors qu'elle était devenue sa maîtresse, et qu'il était parti pour Paris.

Sans quitter ses parents, le jeune Colas habitait avec son « amie », qui avait une fillette de six ans, élevée par ses grands-parents, à Schaerbeek. La jeune femme n'était pas gaie ; elle songeait toujours à la mort et avait, selon Colas, proposé à son amant de quitter ensemble « cette vie de misère. »

Le jeune homme déclare l'avoir toujours dissuadée de son sinistre projet. Mais la femme le dominait, dit-il. Et il acheta, la semaine dernière, un revolver chez un armurier du boulevard du Hainaut. Donc, voilà Colas en possession de son arme. Il la montra à sa maîtresse — c'est toujours lui qui parle, bien entendu, elle le félicita de son acquisition, disant : « Voilà qui va mettre fin à nos soucis, à nos tracas ! »

Ils résolurent de mourir dans la nuit de samedi à dimanche, s'enivrèrent et se couchèrent.

Dimanche, vers 8 heures du matin, Colas s'éveilla. Jeanne Paternoster dormait toujours. Pour la réveiller, l'ouvrier tailleur tira un coup de revolver en l'air. La balle se perdit au plafond. Puis, le jeune homme plaça le canon du revolver sous le sein gauche de la jeune femme. Celle-ci, dit-il, pressa alors la détente : la malheureuse retombe inerte sur le lit. Elle se débattit cependant encore et, ajoute-t-il, pour mettre fin à ses souffrances, je lui tirai encore dans la tête deux balles qui la foudroyèrent.

Colas se leva alors, s'habilla et se rendit chez ses parents auxquels il conta la chose, ajoutant qu'il avait été si impressionné par la fin tragique de son « amie » qu'il n'avait pas eu le courage de se tuer. Son père lui prit son revolver, encore chargé de deux balles, et lui conseilla d'aller se constituer prisonnier. Ce qu'il fit.

Colas a été écroué.

La Collision d'Audenarde

NOUVEAUX DÉTAILS

LES NOMS DES BLESSÉS

La collision dont nous avons parlé hier s'est produite dimanche vers 4 h. 30 de relevée, à la station d'Avelghem, près d'Audenarde dans les circonstances que voici : Le train venant de Renaix pour Courtrai stationnait en gare du croisement des voies de service. Le train Mouscron, lorsque arrivait, marchant à bonne allure, le train qui part d'Audenarde à trois heures cinquante, en destination de Mouscron. Le mécanicien s'aperçevant, mais trop tard, que le train de Renaix lui barrait le passage, fit faire à sa machine vapeur en arrière, mais il ne put éviter le choc, qui fut formidable. Une véritable panique s'empara des voyageurs qui étaient extraordinairement nombreux dans les deux trains et tous, excepté les blessés, sautèrent, effarés, hors des compartiments. Les secours furent immédiatement organisés. Les blessés sont au nombre d'une vingtaine. La plupart qui sont les environs de Tourcoing, ont pu regagner leur domicile. Les dégâts matériels sont considérables.

Voici les noms des blessés :

MM. Jérôme Lefèvre, rue Stephenson, à Roubaix ; légères blessures au front ; Valérie Willockx, son épouse, douleurs à la nuque ; Camille Schoorens, rue de l'Alma, à Roubaix, douleurs au bras ; François Tiers, Léon Brugge, Lokeren (Belgique), contusions à la tête ; Auguste Vandenbrande, à Alft (Belgique), douleurs au genou gauche et à la tête ; Camille Sambaere, contremaître à Rouiers (Belgique), contusions à la jambe et au bras gauche ; Marie Sambaere, sa fille, blessures au front ; Auguste Coussement, cultivateur à Saint-Genois (Belgique), contusions au bras gauche ; Léonie Sobrie, à Belleghem (Belgique), blessure à la tête ; contusions à la jambe gauche ; Ernest Gambier, aiguilleur à Croix, blessé à la tête ; Mme Eugène Dounel, de Tourcoing, blessures à la nuque ; Adolphe Desmettre, de Tourcoing, blessures à la tête ; Sylvain Sernpis de Rouiers (Belgique), blessures à la tête ; ouvriers internes ; Ferdinand von Paris, à Sweveghem, contusions à l'œil gauche ; Pierre Debrabandère, géomètre à Courtrai, contusions à la jambe et au pied droit, blessé au nez ; Anna Debrabandère, à Oyghem, contusions à l'œil gauche ; Emma Verriest, à Courtrai, contusions à la tête ; Henriette Olivier, à Avelghem, contusions à la tête.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Lièvin. — On annonce les fiançailles de M. J. B. Debernez, fils de M. Emile Debernez, conseiller d'arrondissement à Lièvin, et de dame, née Guillay, avec Mademoiselle Louise Legrand, fille de M. Louis Legrand, de Grenay et de madame, née Biolon.

DEUIL

A Bruxelles. — On annonce le décès de M. Fernand maître de Brouxelle.

LILLE

DRAMATIQUE ACCIDENT A FIVES

Un homme brûlé vif

Un terrible accident s'est produit au cours de l'avant-dernière nuit, dans une petite chambre du n° 85 de la rue Malesherbe, où habite Dominique Hez, 46 ans, fileur chez M. Delebarre-Mallet, rue du Long-Pot. Vers une heure du matin, après une journée passée autour des tables de filature, Hez, complètement ivre, gravissait péniblement l'escalier conduisant à son appartement il était entré depuis quelques instants, quand les époux Dupont, qui habitent au rez-de-chaussée, entendirent tout à coup le bruit d'une chute et des cris.

Persuadés que le fileur avait été victime d'un accident, M et Mme Dupont se précipitèrent vers sa chambre. Ils eurent alors de vrais yeux un spectacle des plus horribles. Etendu près de la porte restée entr'ouverte, l'infortuné poussait des cris affreux et tirait d'effrayantes contorsions. Le malheureux était environné de flammes et de ses vêtements il ne lui restait plus que son gilet et une partie de sa chemise. Le feu avait été complètement éteint.

Les époux Dupont s'empressèrent aussitôt d'éteindre les flammes qui rongeaient les chairs du malheureux et déposèrent Hez sur son lit.

Un docteur fut immédiatement appelé, mais malgré tous les soins, le fileur ne put reprendre ses sens. Conduite à l'hôpital, la victime y expira quelques heures après son entrée.

Les causes de ce terrible accident restent inconnues, cependant on suppose que l'ivrogne, en voulant s'éclairer pour se mettre au lit, a laissé tomber un temps allumé sur le plancher et que le feu se sera communiqué à ses vêtements.

Dominique Hez, séparé de sa femme depuis quatre ans, n'avait pas une conduite exemplaire et s'adonnait fréquemment à la boisson.

Un des voleurs de Valenciennes arrêté à Lille par la Brigade Mobile

Les inspecteurs de la brigade mobile ont arrêté, dimanche soir, le nommé Jean François, 26 ans, mécanicien-monteur, sans domicile fixe, recherché comme un des auteurs des vols de métaux de Valenciennes. Jean François était venu rejoindre à Lille son amie qui habite 16, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons. C'est là qu'il a été pincé. Lundi matin, cet individu a été dirigé sur Valenciennes.

HISTOIRE D'ENLÈVEMENT

Suite d'un roman

Nos lecteurs ont sans doute encore présent à la mémoire, le récit du fameux enlèvement dont Elise B..., 19 ans, demoiselle rue de Ronchin, fut victime ces jours derniers. M. Leclercq, substitut du procureur de la République, qui avait chargé la gendarmerie de Marchiennes d'enlever Albert L..., de Pecquencourt, celui que la jeune fille accusait d'être l'auteur du rapt, a reçu lundi matin, les résultats de l'information.

Auguste L..., et non Albert, comme la petite ouvrière le disait, a affirmé qu'il ne s'était jamais livré à aucune violence sur Elise B...

Il a, tout au plus, employé à la Compagnie des chemins de fer du Nord quand j'ai fait la connaissance de cette ouvrière. Il y a de cela deux mois environ. La première fois que je la rencontrai, c'était dans un bal de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

Le douze mars, quand elle accepta l'entrevue que je lui avais demandée, Elise B... ne fit aucune difficulté pour me suivre. Avec elle et une de ses compagnes, la demoiselle Juliette, je me rendis rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

Là, nous prîmes quelques consommations, puis, sur ma demande, elle consentit à me suivre à Douai.

Dans cette intention, elle prit même son amie de reprendre les affaires qu'elle avait laissées à son atelier, ainsi que son livret d'ouvrière.

Sortis de l'estaminet Brunel, nous nous rendîmes alors dans un estaminet de la place de Wazemmes pour revenir ensuite, avec un cab, vers le parvis Saint-Maurice, où dans une chambre d'un établissement voisin de la rue des Ponts-de-Comines nous passâmes la nuit.

Le matin, je descendis seul au rez-de-chaussée. Je m'y fis servir un café et quelques instants plus tard, je quittai tranquillement pour me diriger vers la gare, laissant mon amie Elise plongée dans la lecture d'un journal que j'avais été lui acheter avant de me séparer d'elle.

Comme on le voit, ces déclarations sont de nature à ressusciter au récit extraordinaire que la jeunesse Elise fit de son aventure. Enfin, le jeune Auguste L..., qui tient à ne pas porter plus longtemps le poids de cette grave accusation, a demandé à être confronté avec la jeune victime. Ainsi que nous l'avons toujours dit, l'enlèvement de la petite ouvrière paraît de plus en plus n'être qu'un simple roman.

MORT SUBITE

M. François Vergin, 73 ans, demeurant cour du Chaudron, était sorti dans sa cour dimanche après-midi, vers trois heures, quand on le vit tout à coup s'affaisser sur le sol. Des personnes qui l'avaient aperçu se précipitèrent à son secours et le transportèrent chez lui où, malgré tous les soins, il ne tarda pas à expirer.

L'ACCIDENT DE LA RUE JACQUEMARS-GIÉLEE

Nous avons relaté ces jours dernier, le grave accident dont M. Jean Masse, 32 ans, contremaître de maçonnerie, fut victime dans une maison en construction de la rue Jacquemars-Giélée

Le malheureux, qui avait été gravement blessé, a succombé lundi soir à l'hôpital de la Charité, aux suites de ses blessures. Le corps de M. Masse sera conduit aujourd'hui à Lesquin, où habite son épouse.

CLIENTE TROP CONFIANTE

Il y a quelques jours, Mme Emile Rigaux, 23 ans, sans profession, demeurant rue de l'A-B-C, 40 bis, avait remis à un colporteur une robe et d'un peignoir, à Mlle Marie Baeckland, 24 ans, couturière, 29, rue Bande-Wedde. Cliente confiante, elle remettait à cette demoiselle, la somme de quatre-vingt-francs pour l'achat du tissu et la façon. La robe vint mais pas le peignoir. Mme Rigaux réclama ce dernier plusieurs fois. Voyant que la couturière trouvait toujours de nouveaux motifs pour ne le point livrer, elle s'adressa au commissaire de la 3e arrondissement. Celui-ci fit comparaître Mlle Baeckland. Très émue, la pauvre couturière déclara qu'elle avait dépensé l'argent qui devait servir à acheter le marchandise. Elle l'avait employé, disait-elle, à payer les frais d'une procédure de grande, à moins que ce ne soit tout simplement à solder sa note de boulanger. Mlle Baeckland ne sut préciser ce point, mais elle assura qu'elle rendrait l'argent aussitôt qu'elle le pourrait.

Le commissaire a pris acte de ce témoignage de bonne volonté, mais n'a pu que déférer l'infortunée couturière au parquet, sa trop confiante cliente n'ayant pas voulu retirer sa plainte.

CRÊPAGE DE CHIGNONS POUR UN CHIEN

Les chiens sont à l'ordre du jour. On les arrête pour vagabondage, on les exécute sans pitié et, chose incroyable, les dames dépravent pour eux les plus précieuses parties de leur personne : leur chignon. Et pas n'est passé dimanche vers quatre heures de l'après-midi, Mme Flament, ménagère, rue Arnould-de-Vuez, avait trouvé ces jours derniers un très joli petit chien. L'animal ayant été réclamé par son propriétaire, M. Devaux, boulanger, rue du Prieuré, à Fives, Mme Flament allait le conduire lorsque sur la Grande-Place elle fit la rencontre de Mme Geldhoef qui demeure rue Gosselet et sa femme d'un garçon de M. Dervaux. Mme Geldhoef reconnut le toutou et s'élança sur lui. Mme Flament lui demanda de quel droit elle agissait ainsi. Mme Geldhoef répondit que, etc..., avec la chose dégénéra rapidement en pugilat et les deux dames se tirèrent les cheveux. Un agent dont le cercle des badauds avait attiré l'attention, arriva à temps pour empêcher des calvities prématurées. Le service du petit chien, les belligérantes furent conduites au poste du 1er arrondissement. Le commissaire les admonesta sévèrement, puis Mme Geldhoef de ne pas chicaner de Mme Flament, et cette dernière d'aller remettre très vite le chien à son propriétaire.

PUNITION D'UN JEUNE IMPRUDENT

Un enfant de neuf ans, Gaston Menet, dont les parents habitent 78, rue du Ballon, jouait dimanche vers 3 heures et de l'après-midi dans l'avenue Salomon avec plusieurs petits camarades. La bande était assez turbulente et parmi les gamins, c'était à celui qui accomplirait les plus surprenantes prouesses. Gaston Menet voulut montrer sa force et soulever une lourde grille en fer, mais ses petits bras faiblirent au milieu de ce travail herculéen et la lourde chose retomba sur le pauvre bambin qui eut la jambe droite fracturée. A ses cris, des femmes accoururent et le transportèrent au domicile des parents où le docteur Bouret vint lui donner des soins.

MARIE, LA VOLEUSE

Il y a quelques jours nous signalions l'infortune de deux hommes qui, ayant une montre, se la virent enlevée par un inconnu. C'étaient MM. Brilemont, marchand de charbon, chemin des Margaritois, et Caudetier, armurier, pavillon Sainte-Marthe. L'inconnue venait d'être retrouvée. C'est Marie Leroy, 58 ans, journalière, voisine de M. Caudetier. Cette dame avait profité de la seule présence d'une fillette chez le journalier pour dérober la montre prendre à un tiers. Elle l'avait ensuite revendue à un cabaretier de Fives. Marie Leroy a été envoyée lundi à la maison d'arrêt. On la soupçonne d'autres méfaits.

La baisse des prix des grillages, rencontart, de clôture, permet aux Galeries Lilloises d'en vendre très bon marché. Demander tarif 42885

POUR FAIRE PEAU NEUVE

Nous Reynaert, 21 ans, n'étant pas satisfait de ses vêtements ni de son état civil. Il prit les uns et l'autre à son voisin, M. Jaussens, garçon boulanger, habitant 2, rue des Juliers. Procès-verbal a été dressé par le commissaire du 6e arrondissement.

AUX AMATEURS D'ART

Tous les amateurs de notre région apprendront avec plaisir que la grande Exposition d'Art Français qui s'ouvrira le 1er avril prochain, 42, rue Nationale, à Lille, constituera par l'intérêt et la variété des œuvres présentées une manifestation artistique des plus remarquables. Non seulement les grands maîtres de la peinture qui ont nom : Ziem, Detaille, Carol, Henner, Roybet, Rosier, Jules Dupray, etc., y seront représentés, mais toutes les grandes sociétés d'artistes jeunes et de talent qui nous montreront le meilleur de leur production. 41866

UN BLESSÉ MALCHANCEUX

M. Antoine Gilbert, charretier, demeurant rue des Sarrazins, 24, est un homme qui n'a pas de chance. Lundi, vers onze heures du matin, alors qu'il déchargeait des matériaux dans la cour du dépôt de tramway du Lion d'Or, la roue de son chariot lui passa sur les pieds, lui faisant des blessures peu graves mais douloureuses qui le forcèrent à l'immobilité. Un docteur appelé banda les pauvres pieds de linges immaculés et le charretier fut hissé par ses camarades sur un tramway qui devait le reconduire jusqu'à proximité de son domicile. Place de la Nouvelle-Aventure, le wattman et le receveur prirent le blessé sous les bras, le déposèrent délicatement sur un banc et à la conscience tranquille continuèrent leur route. Gilbert qui ne pouvait faire un pas, resta sur son banc.

Il y serait encore si un agent n'avait eu la bonne idée de passer. L'immobilisé le hèle et lui explique sa déplorable situation. Aussitôt l'agent en réfère au commissaire du 2e arrondissement qui prit des mesures pour que le charretier soit conduit en voiture à l'hôpital de la Charité. Tout ait bien qui finit bien il n'est pas déplacé cependant de se demander si un peu plus de précautions humaines ne pourraient pu être prises en la circonstance.

Mercredi 25, Réclame aux Galeries Lilloises : Pupons modèle écossais 1er volants rehaussés et plissés, vêt. 16.00, vendus 11.95. 44209

IL TOMBE DU DEUXIÈME ÉTAGE

Lundi, vers dix heures et demie du matin, M. Charles Ackset, 46 ans, demeurant 82, rue de Juliers, cour Lambert, et exerçant la profession de manœuvre de maçon au service de M. Carnoy, entrepreneur, était occupé à la construction d'une maison, 74, rue de Douai. Il se trouvait à hauteur du deuxième étage lorsque perdant l'équilibre, il tomba sur la chaussée. Le malheureux dans sa chute, se brisa le bras droit. Relevé par ses camarades et transporté dans la plus proche pharmacie, il reçut les soins du docteur Boutry. Charles Ackset a été reconduit à son domicile.

SUR MESURE

Je n'habille chez BELLENGUEZ St Liberté 41 Lille Complet s/m 45 fr Pardessus s/m 25 fr

IL N'Y A PAS QUE LES RICHES QUI SOIENT VOLÉS

Nazaire Stordeur, 58 ans, sans profession, demeurant à Armentières (Nord), se trouvait à Lille dimanche. Pas riche, il coucha à l'Asile de nuit. Avec un camarade, il sortit lundi de l'hospitalière maison. En passant devant la gare de la porte des Postes, Stordeur ayant un besoin à satisfaire, quitta l'inconnu. Il lui confia pour un instant son sac contenant des vêtements pour une centaine de francs. L'inconnu, que depuis un malhonnête homme, n'est rien de plus pressé que de fier, et lorsqu'il revint le pauvre Stordeur dut constater que sa misère était plus sombre qu'un quart d'heure précédent. Le commissaire du 6e arrondissement a ouvert une enquête pour retrouver le voleur.

SAVON MARCKO Parfum Travail Sommeil VAISSIER

UNE TOMBOLA ARTISTIQUE

La Société des Artistes Lillois qui aime en ce moment au Palais-Rameau son prochaine Exposition annuelle, a eu la bonne idée d'organiser une tombola au prix unique de dix centimes le billet.

Les gagnants de cette tombola, organisée dans un but absolument désintéressé, sont assurés de pouvoir choisir à leur gré dans l'ordre où ils se présenteront, soit une des œuvres offertes par MM. David, Deully, Mme Escalle-Dubuisson, MM. Alfred Lachat, Paul Lebrère, Maldani et Rollez, soit parmi celles exposées au panneau B portant les signatures : Andrea, Bigo Louis, Bahlo-Moreau, Bial, Breyne, Crépy, Dejonckheere, de Brock, Guérin, Pellissier, Hollet, Pilate, Quivy, Rommel, Wyns, représentant une série de peintures, aquarelles, miniatures, sculptures et objets d'art que le jury a choisis avec le plus grand soin. Afin de donner même aux moins fortunés de pouvoir concourir à la chance d'obtenir pour 0,10 centimes une bonne chose capable d'orner leur intérieur, tout en participant à une œuvre utile.

En effet, le montant total des billets placés doit servir à encourager de jeunes artistes, par l'achat d'une de leurs œuvres.

Le NIL monte encore !!!

L'HYGIÈNE INFANTILE

M le docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, professeur d'hygiène et de bactériologie à la Faculté de Médecine, fera le jeudi 26 mars, à 2 h. ½ de l'après-midi, dans la salle des Fêtes du Conservatoire de Lille, place du Concert, une conférence sur « l'Ecole salubre. »

THÉ CHAMBARD LE MEILLEUR PURGATIF

NOS ARTISTES

M. Omer Bouchery, élève de MM. Hippolyte Lefebvre, Alphonse Leroy et Pharaon de Winter, vient d'être admis en loge pour l'exécution du Grand-Prix de Rome en gravure en taille douce.

PETITS FAITS

Samedi soir, M. Gallaux, employé dans un magasin de la rue Nationale, était abandonné sa charrette en face de la salle des Fêtes Perdues des voyageurs. Quand il alla pour la reprendre, celle-ci avait disparu.

— En vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Lille, Edouard Stoffel, condamné à 15 jours de prison pour outrages publics à la pudeur, a été arrêté par l'agent de sûreté Delannoy à son domicile, rue du Faubourg-des-Postes, 32.

— Mlle Marguerite Dupuis, 22 ans, couturière, rue Bourgogne, 21, demeurant 17, rue Jean, a brisé les vitres de son appartement. L'une d'elles étant brisée, Mlle Dupuis se coupa au petit doigt de la main droite.

— Cinq pommes de terre ont été volées, vendredi matin, vers neuf heures, dans M. Guillon Victor, rue de la Pairie-Gauche, 42. Le fait a été communiqué aux inspecteurs de la sûreté, qui se sont rendus à l'adresse du plaignant, lui ont promis de son appartement lui enlevait et lui promettent accourir rapidement. Quelques jours après, au moyen de quelques sous, M. Guillon Victor, rue de la Pairie-Gauche, 42, a pu se procurer des pommes de terre.

— Un feu de cheminée s'est allumé, vendredi matin, vers neuf heures, dans M. Guillon Victor, rue de la Pairie-Gauche, 42. Le fait a été communiqué aux inspecteurs de la sûreté, qui se sont rendus à l'adresse du plaignant, lui ont promis de son appartement lui enlevait et lui promettent accourir rapidement. Quelques jours après, au moyen de quelques sous, M. Guillon Victor, rue de la Pairie-Gauche, 42, a pu se procurer des pommes de terre.

Le Monument André

Liste de souscription N° 65

La Compagnie des Tramways de Lille, 100 fr. — Hordemont frères, sculpteurs, 5 fr. — Georges Bouchy, chaudron, 1 fr. — Pinot, 1 fr. — Louis Werlop, chaudron, 1 fr. — Hugo Lallement, ingénieur, 1 fr. — Delpierre, brasseur, 1 fr. — Fouquet, 1 fr. — Bayart, avocat, 5 fr. — Debaecker, 1 fr. — Lahaussois, directeur de l'Ecole Vauban, 1 fr. — Lebecq, 1 fr. — Van-Kelet, secrétaire adjoint de l'Institut Pasteur, 1 fr. — Mlle Lemperreur, professeur de piano, 1 fr. — Billiet, fabricant de broosses, 2 fr. — Reymbaut, épicier, 1 fr. — E. Debosque, confiseur, 1 fr. — Dupuis, 0,50 — Alexandre Mercier, 0,50 — Lemaire, 0,50 — Letombe, 0,50 — A. Gouez, 0,50 — Veuve Henri Debus, 0,50 — Dupuis, 0,50 — Bouchellore, 0,50 — Desper, 0,50 — Emile Camberlain, 0,50 — Castelain, 0,50 — Grillon, 0,50 — De Craene, 0,50 — Verbt, 0,50 — Duthoit, 0,50 — Famille Dambrine, 0,75 — Anonymes et divers, 5,50 — Total : 120 fr 75.

Total des listes précédentes : 9.223 fr. 70.

Total à ce jour : 9.464 fr. 45.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, 39, rue Basse, et à la caisse de l'imprimerie Danel, 59, rue Nationale.

Etat-Civil

Naissances. François Bédy, rue de Saint-André, 16. — Marcelle Fouchez, rue du Crocodile, 11. — Jeanne Jehin, rue Gambetta, 42. — Marcel Dupuis, rue de Lannoy, 17. — Jeanne Bonnome Plaisant, rue Lalo, 1. — Louis Bapaud, rue Vandenberghe, 12.

Décès. — Jeanne Lenoir, 65 ans, épouse de Nicaise Dubousset, quai du Wault, 17. — Hélène Parys, 19 jours, rue Faidherbe, 17. — Robert Greveni, 21 ans, rue de Louise Quinquin, 216 bis. — Jeanne Mercier, 6 ans, rue de Marcq, 4. — Mathilde Becombre, rue d'Arras, 34. — Jeanne Auneur, 9 ans, rue Saint-Joseph, 1. — Marie Van Gaudel, 41 ans, veuve de Adolphe Lemaire, rue Sainte-Barbe, 39. — Marthe Laporte, 19 ans, célibataire, rue du Port, 86. — Françoise Lengre, 41 ans, célibataire, cour du Chaudron, 4. — Marcel Dupuis, 6 jours, boulevard Vauban, 4. — Jeanne Bonnome, 1 jour, célibataire, rue de Saint-Omer, 39.

COMMUNICATIONS ET CONVOCATIONS

Société des Anciens Gadis. — Un nombreux sociétaires assistaient hier dimanche à la réunion mensuelle de la Société des Anciens Gadis, la commission des Fêtes a donné un compte-rendu détaillé de la fête unitive, 1er brillant concert donné à cet occasion et qui, au dire de tous, a obtenu un si grand succès, le Bal qui demeurait annoncé, à la satisfaction générale, que la fanfare financière de la Société permettait de n'organiser cette fête qu'en 1910 ; le banquet annuel